

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2010

Date de convocation : Le 19 Mars 2010
Date d'affichage : Le 30 Mars 2010
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux Mil dix, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Madame Régine DUFOUR, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur GARAGATTE Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Guy LARGY donne pouvoir à Madame Régine DUFOUR
Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER
Monsieur Patrick SCHAEFLIN donne pouvoir à Monsieur Pascal GARGATTE

Monsieur Pascal GARGATTE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 26 février 2010 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif 2009

Mme ETEVE donne lecture du compte administratif du service assainissement pour l'année 2009 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	39 858,71€
	Dépenses	29 995,83€
Soit un excédent d'exploitation de		9 862,88€
Section d'investissement	Recettes	33 161,00€
	Dépenses	13 319,41€
Soit un excédent d'investissement de		19 841,59€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 13 voix.

Vote du compte de gestion 2009

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2009 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	74 718,00€	36 270,00€	110 988,00€
Recettes nettes	33 161,00€	39 858,71€	73 019,71€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	74 718,00€	36 270,00€	110 988,00€
Dépenses nettes	13 319,41€	29 995,83€	43 315,24€
Résultats de l'exercice			
Excédent	19 841,59€	9 862,88€	29 704,47€
Déficit			

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Affectation du résultat 2009

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Chiffre à prendre en compte
Investissement	- 29 584,60 €		19 841,59€	-9 743,01€
Fonctionnement	26 762,35€	26 762,00€	9 862,88€	9 863,23€

Le résultat est affecté de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2009	9 863,23€
Affectation obligatoire au 1068	9 744,00€
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	119,23 €

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2010

Madame ETEVE, adjointe aux finances, donne lecture du projet de budget primitif du service assainissement pour l'année 2010 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	49 553.00 €
	Dépenses	49 553.00 €
Section d'investissement	Recettes	79 190.00 €
	Dépenses	79 190.00 €
dont	Déficit reporté	9 744.00 €

Le budget primitif présenté est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Vote du compte administratif 2009

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2009 du budget général

Section de fonctionnement	Recettes	779 870,08€
	Dépenses	480 366,67€
Section d'investissement	Recettes	311 840,57€
	Dépenses	138 808,69€
Restes à réaliser en section d'investissement	Dépenses	83 814,00€
	Recettes	4 365,00€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité soit 13 voix.

Vote du compte de gestion 2009

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2009 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 385 749,00€	1 080 357,00€	2 466 106,00€
Recettes nettes	138 808,69€	779 870,08€	918 678,77€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	1 385 749,00€	1 080 357,00€	2 466 106,00€
Dépenses nettes	311 840,57€	480 366,67€	751 436,74€
Résultats de l'exercice			
Excédent	173 031,88€	299 503,41€	472 535,29€
Déficit			

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2009 à l'unanimité.

Affectation du résultat 2009

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à Réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	11 557,85 €		173 031,88 €	83 814,00 €	4 365,00€	105 140,73€
Fonctionnement	461 324,93 €	110 349,15€	299 503,41 €			650 479,19 €

L'affectation sera la suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2009	650 479,19 €
Affectation obligatoire au compte 1068	0 €
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté	650 479,19 €
Solde disponible affecté à l'excédent d' Investissement reporté	184 589,73€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote des taxes locales 2010

Le maire informe l'assemblée que suite à la réforme de la taxe professionnelle, l'Etat garantit pour l'année 2010 le même montant de ressources de cette taxe qu'en 2009 au travers d'une compensation relais. 2010 est une année de transition. Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les autres taxes non plus cette année. Le produit en résultant s'élèvera donc à 374 069,00€. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Tarifs des régies 2010

Mme ETEVE fait part à l'assemblée des tarifs de location proposés par la commission des finances

Location de la salle des Loisirs A compter du 1^{er} mai 2010

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants	160,00	190,00	83,00	120,00	200,00	235,00
Associations*	Gratuit la 1 ^{ère} fois,		forfait de 81.69€ la 2 ^{ème}		fois, puis tarif normal	
Extérieurs	330,00	410,00	180,00	220,00	400,00	450,00

*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,75€

Location des coupes : 0,30€

Les tarifs des cautions restent inchangés.

Photocopies : 0,20€

Autres locations

Petit camion	15,00€
Semi-remorque (outillage)	50,00€
Pizza-Yolo (au mois)	21,00€
Remorque	13,00€
Friterie (au mois)	23,00€
Camion de vêtements (deux fois par mois)	20,00€

La commune loue également des tables rondes de 8 personnes pour 8,50€ aux habitants de BERNAVILLE et 10,00 pour les extérieurs.

Vote pour à l'unanimité des propositions de la commission des finances.

Subvention aux associations 2010

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2010 :

ACPG-CATM	250 €
Amicale des Anciens Elèves	1 170€
Amicale des sapeurs-pompiers	610 €
Anciens combattants	250 €
Club de l'amitié	335 €

Collège du Bois l'Eau	736 €
Comité des Fêtes	3 100 €
Alcool Ecoute Joie et Santé	150 €
Don du Sang	165 €
Judo Club	Reporté
Ping Pong Club	2 500 €
Sporting Club	2 500 €
Tennis Club	700 €
FAVEC	160 €
Activités Manuelles	500 €
Croix Rouge	400 €
Banque Alimentaire	500 €
Coopérative scolaire	1 400 €
Jeun'Aillois	1 000 € + 500€
Non affecté	3 074 €
Total	20 000 €

Le Maire apporte quelques précisions sur les subventions proposées. Il souhaite rencontrer le bureau du club de judo qui, à l'inverse des autres clubs sportifs, ne fait aucune demande de subvention au Conseil général, privant ainsi son association d'autres ressources.

Il propose une augmentation de la subvention demandée par la Banque Alimentaire en raison de la conjoncture et de l'investissement des bénévoles.

Le montant de la subvention de Jeun'Aillois accordé l'an dernier pour le démarrage de l'association est reconduit cette année pour les mêmes raisons. Cette association demande de faibles participations aux familles permettant ainsi à un maximum d'enfants de profiter des activités proposées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2010 concernant la commune :

Section de fonctionnement	Recettes	1 368 552.00 €
	Dont Excédent antérieur reporté	650 479.00 €
	Dépenses	1 368 552.00 €
Section d'investissement	Recettes	1 636 545.00 €
	Dont Excédent antérieur reporté	184 589.00 €
	Dépenses	1 636 545.00 €

Le budget communal primitif 2010 est approuvé à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique

Depuis juillet 2009, la commune bénéficie des services proposés par Somme Numérique grâce à l'adhésion de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS à ce syndicat par le biais d'une convention de mutualisation. A partir de 2011 cette convention est remplacée par une convention de groupement de commandes « téléphonie » qu'il est nécessaire d'accepter pour continuer à bénéficier du service.

Le Conseil municipal accepte la nouvelle convention à l'unanimité.

Eclairage solaire

Seules deux entreprises ont accepté de répondre à notre proposition pour l'éclairage solaire de la rue du Meillard. Messieurs PATTE, HEMON et LOEUILLET se sont rendus chez NORAMI qui n'a cependant pas donné suite en matière de tarifs. La proposition de JET ENERGIE se monte à 4498,00€H.T par lampadaire installation comprise. Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité, la proposition de JET SERVICE pour deux lampadaires.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des impôts directs

La réunion de cette commission aura lieu le lundi 19 avril 2010 à 19h00.

Monsieur DE SAINT RIQUIER informe que les établissements BOULY vendent un petit réfrigérateur qui serait utile pour la salle de réunion au prix de 159,20€.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

MM. DE SAINT RIQUIER et LOEUILLET ont assisté à la dernière assemblée qui a eu lieu le 09 mars dernier et au cours de laquelle a été abordée la réfection de l'école de FIENVILLERS. Pendant les travaux l'école est transférée à Montalembert. Un mobilum qui abritait une classe est à vendre. Le budget est en préparation et le compte administratif a été voté.

Le Président du SMIROM a informé que la déchetterie devait être réalisée en fin d'année.

Le programme voirie a été arrêté. Les repas à domicile augmenteront de 0,40cts d'€, les autres tarifs ne subiront aucun changement. La redevance des ordures ménagères n'augmentera pas non plus.

SIROM

Monsieur POIGNANT relate la dernière réunion du syndicat mixte intercommunal de ramassage des ordures ménagères qui a eu lieu le 23 mars 2010 au cours de laquelle Jean-Pierre FERNET a été élu vice-président. Le Président a annoncé l'installation des déchetteries en 2011 ce qui ne correspond pas à ce qu'il a annoncé au cours de l'assemblée communautaire. Plusieurs représentants se sont étonnés de ne pas voir les dépenses liées aux déchetteries dans les prévisions du budget primitif. Le choix qui a été opéré pour le ramassage des déchets verts, à savoir l'achat d'un nouveau container, ne semble pas non plus faire l'unanimité.

SIAEP

Mme ETEVE dresse le compte rendu de la dernière réunion du syndicat d'eau à laquelle **M. PATTE** a également assisté et qui a eu lieu le vendredi 19 mars.

Le syndicat poursuit la recherche d'un nouveau captage, le cabinet EVIA a été retenu pour cette mission.

L'extension du réseau d'eau route de FIENVILLERS par VEOLIA présente un coût de 17 900,00€ pour un diamètre de 150. **Mme ETEVE** a demandé à ce que d'autres devis soient établis.

L'installation d'une bouche incendie est également à prévoir.

IME-IMP

Mme DUFOUR informe que la prochaine réunion aura lieu le 29 mars au cours de laquelle sera voté le budget primitif.

SIER

Mme ETEVE a assisté à la réunion de bureau du 22 mars au cours de laquelle la réfection du programme de réfection de l'éclairage public de BERNAVILLE a été confirmée.

HOPITAL

Monsieur GARGATTE dresse le compte rendu du dernier conseil d'administration de l'hôpital de DOULLENS au cours duquel a été acté le remplacement du directeur indisponible pour raison de santé par Monsieur DOMY.

Mme LECLERCQ souligne que l'information liée à l'organisation du centre de loisirs à BERNAVILLE n'a été distribuée au collège que la veille des inscriptions ce qui laisse peu de temps aux parents pour réagir. **Monsieur SOMON** répond qu'il se renseignera des conditions de distribution.

Elle informe également d'un problème de chauffage à la salle des loisirs au cours de la soirée poker organisée par Jeun'Avillois et de la difficulté à déranger ou à joindre un agent le soir.

Monsieur SOMON informe que l'astreinte du personnel est en réflexion.

Monsieur HEMON a été sollicité par un administré pour l'achat d'un nouveau barnum, les actuels étant vieillissant et très souvent loués. Il signale également des trous en formation rue DUPREZ et demande quand les piquets seront installés devant le Sulky car les problèmes de visibilité à la sortie de la rue DUPREZ vers la rue CREPIN subsistent. **Le Maire** répond que cette signalétique fait l'objet d'une demande de subvention englobant également les travaux de voirie route nationale, ces fournitures seront donc commandées en même temps. En matière de voirie, **le Maire** informe également que la fourche située entre AUTHEUX et BERNAVILLE sera refaite prochainement.

Monsieur LOEUILLET interroge sur l'état d'avancement des projets éoliens. **Monsieur SOMON** rappelle qu'il ne faut pas confondre l'instauration d'une Zone de Développement Eolien qui garantit le taux de rachat de l'électricité par ERDF sur cette zone et l'implantation des éoliennes soumises à l'instruction d'un permis de construire. **Monsieur SOMON** fait part de

l'acceptation du recours gracieux pour la ZDE par le Préfet. La commission des sites et paysages statuera sur le nouveau dossier déposé, en mai 2010.

Monsieur PATTE informe que les travaux de voirie route Nationale ne seront pas effectués avant le remplacement des branchements plomb qui y sont prévus également. 60 branchements seront remplacés cette année sur 136 qu'il reste à mettre aux normes avant 2013.

Monsieur SOMON informe que les terrains déboisés appartenant à Monsieur POURCHEZ ne sont pas à vendre et que les propriétaires sont à la recherche de terre pour remblayer.

Monsieur POIGNANT signale une vitesse excessive des cars rue d'Amiens et une bouche d'égout endommagée rue Leclercq face au terrain de foot.

La séance est levée à 23H00

Le Secrétaire de séance,

Pascal GARGATTE

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,